



Vœux du Maire :

Je voudrais tout d'abord exprimer le réel plaisir que nous avons, les membres du Conseil municipal et moi-même de vous accueillir dans le cadre d'une cérémonie traditionnelle, oh combien agréable d'échange de vœux. Je commencerai, comme la coutume nous y invite, à vous présenter les vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous même, vos familles, vos proches; des vœux de renforcement des relations humaines que nous tissons les uns envers les autres et mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.

Nous avons une pensée particulière pour les personnes souffrantes, pour celles plongées dans la maladie et pour les plus démunis.

Merci à vous, tous les bénévoles associatifs pour votre disponibilité pour animer vos associations et les rendre plus attractives dans notre village, que ce soit dans les domaines sportifs et culturels, tout en développant les loisirs des jeunes. Merci aux élus qui m'entourent, un groupe dynamique, bien en place pour une meilleure efficacité, les enseignants, les agents territoriaux, tous les membres actifs indispensables à la bonne marche de notre commune.

Que retenons-nous de cette année 2010 ?

1) La disparition de Laurence, le 24 Mai, a bouleversé les uns et les autres dans notre village. Partie confiante à l'hôpital de Péronne pour une intervention chirurgicale somme toute courante, son état de santé s'est dégradé après deux interventions successives. Transportée au CHU de St Quentin dans un état critique, mise dans un coma artificiel, son calvaire durera un mois au cours duquel, sa famille, ses amis, nous tous, gardions espoir. Son décès, après une longue agonie nous a stupéfiés.

Il ne nous appartient pas d'émettre un jugement sur ces faits, mais bon nombre d'entre nous restons perplexes sur le déroulement de ces événements et des conséquences qu'ils engendreront.

De ces 28 années de présence dans notre commune comme secrétaire de Mairie, nous retiendrons sa compétence acquise tout au long de sa carrière, sa gentillesse, sa serviabilité, une aide précieuse pour les différents Maires qu'elle a côtoyés.

Ayons une pensée particulière pour ses parents dans la peine qui se démènent sans relâche pour éluder son décès incompréhensible.

2) Les animations importantes au cours de l'année 2010 :

- ◆ Le 24 janvier : Le repas des aînés et des anciens combattants.
- ◆ Les 20 et 21 mars : L'exposition artisanale du Printemps des Arts organisée par Elisabeth Boursin avec l'aide de nombreux bénévoles est une vraie réussite, que nous retrouverons au cours de l'année 2012.
- ◆ Notre voyage à Dünzweiler auquel ont participé une trentaine de personnes invitées par nos amis allemands pour fêter le 25^{ème} anniversaire du jumelage le week-end des 24 et 25 avril. Une date reste à préciser pour leur venue cette année.
- ◆ Le feu de la Saint Jean organisé par l'Amicale des 2 étangs
- ◆ Le 26 juin : La fête locale avec une réderie organisée par l'association locale des jeunes (AJML) suivie le lendemain d'une très belle prestation des cornemuses de la Société Musicale de Hombleux.
- ◆ Le 13 Juillet : la retraite aux flambeaux et son feu d'artifice.
- ◆ Le 11 novembre : Le repas des aînés.
- ◆ Le 27 novembre : La bourse aux jouets et aux livres organisée par le Comité des Fêtes.
- ◆ Le 18 décembre : Nous aurions voulu clore cette année 2010 avec un grand concert de Noël avec la participation de l'Harmonie de Nesle accompagnée de la chanteuse Binta Diallo. Étant données les conditions climatiques et en accord avec Pierre Leroy, le chef de chœur, ce concert sera remis prochainement dans des conditions plus favorables.

3) L'évènement majeur de cette année 2010 : l'aménagement du Centre Bourg qui débuta avec un certain retard pris pour la finalisation de l'étude des dossiers, du aux événements précités. Le choix de l'entreprise Degauchy, avec comme maîtrise d'œuvre le Cabinet EGIS, après la mise en place de tous les dossiers nous permet la mise en route des travaux le 27 septembre 2010.

La compétence de ces différents acteurs nous convient parfaitement, en particulier, nos contacts aisés avec le chef de chantier, soucieux de la sécurité et de la gêne que peuvent provoquer les travaux en cours et à l'écoute des Monchysois. Il est regrettable que des dégradations répétées aient lieu surtout au cours du week-end sur des panneaux de signalisation, jetés à la rivière par exemple, sur des bordures pavées nouvellement posées et des traçages de prise de niveau déplacés. Ce sont des délits mineurs qui ternissent l'image de notre commune, vis-à-vis des salariés de l'entreprise et de nos concitoyens.

Ces travaux se termineront courant février selon la météorologie, le planning initial étant respecté.

Je remercie tous les corps constitués qui nous ont aidés à relancer ce projet : Le Conseil Général, le pays Santerre Haute Somme, le Conseil Régional, la Sanef.

4) L'installation de l'armoire ADSL NRAZO, enfin réalisée et qui couvre les 2/3 du territoire de la commune nous permet d'accéder à Internet haut débit.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à l'Actu Monchy du mois d'Août 2010, explications données par Michel Capon, par ailleurs délégué communautaire en charge des technologies numériques, depuis Juillet 2010.

5) La remise à neuf de l'installation électrique de l'Eglise St Pierre réalisée par les Ets Bruno de Tincourt Boucly.

6) L'installation d'un ensemble frigorifique de grande ampleur sur notre territoire ne peut être que bénéfique pour notre commune et confortera la pérennité de l'Entreprise Bonduelle.

7) La réorganisation du Personnel communal : Le décès de Laurence nous oblige à réorganiser les postes des agents territoriaux qui gravitent au sein de la mairie.

L'embauche consécutive de Céline et Mathilde en CDD ont permis d'assurer les permanences en attendant la titularisation d'une nouvelle secrétaire en tenant compte des délais obligatoires pour la réalisation d'un appel à candidature.

Pascale Hannecart, candidate à ce poste parmi six postulantes sera retenue et nous donne entière satisfaction. D'emblée elle s'attaquera aux divers dossiers en attente avec l'aide de Sandra Mical responsable de l'Agence Postale qui nous a été d'un grand secours.

La vacance du poste de la bibliothèque médiathèque nous oblige à intervenir au plus vite pour remplacer Pascale.

Notre proposition de pourvoir à son remplacement par Mathilde en poursuivant son contrat CDD n'a pas obtenu le consentement de cette dernière qui souhaitait donner une autre orientation à sa carrière.

A quelques jours de la rentrée scolaire, notre choix s'est porté sur Anne Sophie Rigaux sur proposition d'Elisabeth Boursin, pour un CDD jusqu'à la rentrée prochaine, poste qui sera ensuite confié à Dorine Gulrich. Une équipe structurée, qui travaille en parfaite harmonie pour le bien de tous.

La suppression du transport scolaire par nos soins a modifié les responsabilités de Jean Paul.

Tout en assumant l'accompagnement des élèves au cours des transports, Jean-Paul devient responsable à part entière de la bonne tenue du foyer rural.

Je reviendrai sur les conditions climatiques de cette fin d'année tout à fait exceptionnelles qui ont perturbé fortement nos déplacements, peu accoutumés à ce genre de situation.

Par manque de coordination de matériel ou de personnel, les déneigements se réaliseront avec un certain retard surtout dans nos communes isolées. A ce sujet, je serais favorable à retrouver une certaine autonomie dans nos communes pour une réaction plus rapide.

Je remercie toutes les bonnes volontés, les agriculteurs en particulier, qui sont intervenus gracieusement à de nombreuses reprises pour dépanner les automobilistes dans les décors. Bravo à tous.

Que prévoyons-nous pour 2011 ?

1) Le PLU : A été initié par l'ancienne municipalité pour remplacer le POS sous couvert de la CCPH avec comme maître d'œuvre le Cabinet Ledez & Legendre.

Les appels d'offres seront réalisés et des réunions préparatoires seront organisées afin de vous présenter le déroulement de ce projet avec :

La tenue d'un registre en Mairie, une réunion publique réalisée le 29/01/2010, un moyen d'information et d'expression sur Internet et une enquête publique à la rentrée 2011.

Insatisfaite du processus engagé par le Cabinet LeDez & Legendre qui ne tenait pas compte dans ses comptes rendus, adressés tardivement, des remarques faites, notamment la non remise de plans plus lisibles, la commission a quelque peu « traîné les pieds » constatant au fur et à mesure la démotivation de beaucoup d'entre nous au vu des réclamations déposées dans le registre.

La réunion du 14/12/2010 avec les personnes ayant déposé « réclamations », a donné lieu à un échange assez vif. Mme Demuin, Mrs Demonchy et Lorain ont aidé la Commission à calmer les débats, tout en précisant que nous sommes toujours au stade du projet et que rien n'était décidé.

Par de prochaines réunions, nous espérons aboutir à un consensus, privilégiant l'intérêt général.

Quant au choix de l'assainissement, un élément complémentaire au PLU, des aménagements plus appropriés sont à l'étude pour le choix d'un assainissement non collectif, tout en sachant que se posera néanmoins le problème de la collecte des eaux pluviales qui ne pourront plus être déversées directement dans l'Omignon.

2) Les changements des chaudières à la mairie ainsi qu'à l'école maternelle.

3) La réfection des sanitaires des classes jouxtant la Mairie.

Hormis le PLU, une priorité sera donnée à la réalisation de ces travaux en fonction de nos disponibilités financières.

Ma conclusion sera brève : Les avantages consentis aux associations seront maintenus.

Sur le plan communautaire, nous maintiendrons le cap d'une gestion solidaire avec parfois l'expression d'approches différentes sur telle ou telle question.

Inutile de vous dire que je suis pleinement satisfait du résultat obtenu par tous les membres actifs de la commune.

Je vous remercie de votre attention et bonne et heureuse année à vous tous.

INFORMATIONS DIVERSES

Téléthon 2010.

Comme chaque année les associations de la commune, aidé par le Conseil municipal ont organisé différentes animations, dans le but de collecter des fonds.



Celles-ci se sont déroulées au Foyer rural le Samedi 04 décembre 2010 de 15h à 18h.

Au programme : Crêpes, boissons chaudes et froides, jeux de cartes, de fléchettes, jeux de Wii, confection de décors de Noël, patchworks, concours de pesée et affiches réalisées par les enfants de l'école.

Un nouveau principe de participation avait été retenu cette année : Pas de circulation d'argent dans le foyer rural pour participation aux différentes activités, mais acquisition préalable de jetons d'une valeur de 0.50€ ou 1€ en guise d'unité d'achat, en vente à l'entrée.

- Mise en place d'une urne pour collecte des dons directs, en Mairie à compter du 29/11/2010.
- **Bilan : 915,50 € de dons.**
- Merci pour votre participation et votre générosité.



Résultat de l'opération brioches 2010 (Papillons Blancs) : 609€ de dons prix des brioches déduites

Pour mémoire 2009 : 698€40



Le Centre Social CAFS de HAM, bientôt 40 ans de service à la population !

A quelques pas de chez vous, le centre social de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme à HAM propose accueil, animations et services à la population depuis 1971, date de sa création.

Le centre est accessible à tous, jeunes et moins jeunes et propose une palette d'activités et de services variés à destination des habitants de HAM et des communes environnantes.

Dès janvier 2011, nous vous invitons à découvrir le nouveau dépliant présentant l'ensemble des activités et notamment quelques nouveautés :

QI GONG (art chinois : pratique d'un exercice physique et mental)

Ateliers « bien vieillir » menés par l'Apsas

Depuis 2009, le centre social est animé en partie par le Comité des usagers qui donne la parole aux habitants et surtout qui leur permet d'être de véritables acteurs du centre : organisation de manifestations, participation aux actions du centre ...

L'équipe du centre invite donc toute personne volontaire et motivée à s'investir au sein du centre social, véritable « poumon » de l'animation du territoire, que ce soit par le biais du Comité des usagers ou lors d'une manifestation (troc de plantes, bourse aux vêtements...).

Nous vous invitons également à la fête des 40 ans du centre social qui se déroulera au printemps prochain, en tant que visiteurs ou bénévoles, afin de découvrir ou de redécouvrir la richesse de notre programme d'activités.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat du centre social, 12 rue Louis Braille 80400 HAM ou au 03.23.81.45.70.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE
Mercredi 15 Septembre 2010 à 20 Heures

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – M.BOUTILLIER – JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT- P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN

Secrétaire de Séance : C. CHASSAGNOUX

En mémoire de Laurence ELOIRE, secrétaire de mairie à Monchy-Lagache depuis 28 ans, décédée le 24 mai 2010, une minute de silence est observée.

Le compte-rendu de la séance précédente du 6 Juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES EVENEMENTS DE CES TROIS DERNIERS MOIS

M.RIGAUX rappelle les changements intervenus à la mairie depuis la disparition brutale de Laurence ELOIRE : embauche de personnel pour faire face à des besoins occasionnels (Céline HERICOURT), heures complémentaires effectuées par Sandra MICAL.

PLU

Une nouvelle réunion de travail concernant le plan de zonage est prévue le vendredi 17 septembre 2010 à 15h30 avec M.LORAIN, mais sans le cabinet LE DEZ & LEGENDRE.

M.BRESOUS demande à ce qu'une délibération soit établie pour inclure dans le PLU un nouveau périmètre autour de l'église (500m environ).

M.CAPON fait remarquer à M. BRESOUS qu'il est le représentant de la commune en charge du PLU et que de nombreux habitants mécontents du PLU se sont adressés à lui.

Une réunion de la commission finances de la Com de Com aura lieu le lundi 20 septembre 2010 : une décision pourrait peut-être être prise pour acceptation du PLU tel qu'il est actuellement.

M.CAPON fait remarquer que le plan de zonage n'a pas été mis en consultation plus de trois jours en mairie.

POINT SUR L'ADSL

M.CAPON rappelle qu'un article paru dans le dernier ACTUMONCHY contient toutes les explications sur les travaux réalisés.

L'armoire installée sur la place du village est fonctionnelle, mais selon le fournisseur d'accès choisi (FAI), il se peut que l'abonné qui souhaite disposer de plus de débit doive en faire la demande auprès du service commercial du FAI.

Comme expliqué également dans ACTUMONCHY, les abonnés de Méreaucourt-Montécourt ne profitent pas de cette amélioration de débit, parce qu'ils ne sont pas raccordés à la nouvelle armoire suite à la déviation du câble faite en 2007.

M.CAPON a exposé la situation lors d'une réunion de commission réseau à SOMME NUMERIQUE, mais souligne que revenir à la situation initiale engendrera un coût. Qui le supportera ? Une étude de faisabilité et de coût sera demandée auprès de France TELECOM.

M.RIGAUX informe l'assemblée que par un arrêté pris en juillet 2010 par M.BONEF Président de la Com de Com du Pays Hamois, M. CAPON a reçu une délégation spéciale de fonction en charge du développement numérique du territoire et des technologies de communication.

M.LEVERT fait part de son mécontentement concernant un article paru sur ACTUMONCHY. En réponse, M.CAPON signale que l'article a été validé par la commission communication, et qu'à l'avenir il sera le bienvenu dans cette commission, s'il en émet le souhait.

VENTE DU MINICAR

M.RIGAUX informe que le minicar va être vendu. Le prix de vente était initialement de 5 000€ mais le coût de sa mise aux normes en outre l'installation des ceintures de sécurité a fait baisser le prix. Prix retenu 2750€.

DIFFICULTES D'UTILISATION DES PORTABLES DANS LA COMMUNE

La mauvaise couverture est reconnue.

Le problème a été soumis par M.CAPON à Somme Numérique mais cet organisme ne gère pas cette compétence sur le département.

Dossier transmis à FRANCE TELECOM chargée de la couverture mobile, qui procèdera à une enquête de couverture.

Remarque : La Commune et ses hameaux sont couverts soit par l'antenne de Quivières, soit par celle d'Estrées (face aux ETS Bonduelle). L'installation d'une antenne au terrain de football ou à la décharge a été refusée à l'opérateur qui en avait fait la demande (il y a 5 ans environ).

PAGE 9

Le cabinet Page 9 doit se rendre à l'ancien café du centre bourg avec le notaire chargé de la vente.

DEGRADATIONS DES PORTES DES VESTIAIRES AU TERRAIN DE FOOT.

De nouveau les serrures et les portes des vestiaires du Club de foot ont été forcées.

M.GOURLIN pour en avoir débattu avec la Présidente Mme PEZET suggère de remplacer 3 portes au minimum, les 4 seraient encore mieux plus celle d'accès à la buvette derrière.

Débat sur la nature des matériaux à retenir : le bois est exclu. Reste à choisir entre fer brut peint, fer galvanisé, ou inox. Compte tenu des cours de l'inox à 1900€ la tonne M.WILLEMANN craint que les portes ne soient plus forcées mais dérobées !

Des panneaux seront installés en dépannage dans l'attente des devis. La décision définitive sera prise ultérieurement.

DECHARGE

Plusieurs conseillers sont pour la fermeture de la décharge. D'autres pensent que sa fermeture pourrait engendrer de nombreuses décharges sauvages.

POINT SUR LA VOIRIE

Les travaux devraient débiter le 20 septembre 2010. Suite à la fusion des deux dernières tranches de travaux en une seule et comme il n'est pas possible d'obtenir des subventions supplémentaires autres que celles déjà accordées, il a été décidé de faire un emprunt de 180 000 €. L'organisme bancaire DEXIA a été retenu.

Les travaux du centre bourg débiteront par la réalisation de nouveaux trottoirs de la mairie jusque l'ancienne poste. La circulation sera alternée pendant cette période. Ensuite, débiteront les travaux aux abords de l'église.

L'emprunt sera débloqué par tranche en fonction de l'état d'avancement des travaux, au plus vite pour le financement des travaux de démarrage du chantier.

Divers travaux sont en prévision pour la rue de l'étang, et la rue du Moulin de Montécourt pour lequel nous sommes toujours dans l'attente de devis. Seule la SCREG a répondu à notre offre. (Devis de 15 525 € HT pour le gravillonnage et cailloux pour la rue de l'étang et un devis de 14 120 € HT pour le nettoyage de la chaussée et enrobés pour la rue du Moulin de Montécourt).

JUMELAGE AVEC DUNZWEILER EN MAI 2011.

Venue de nos amis en 2011 à Monchy, à notre tour ce sera l'occasion de célébrer les 25 ans du jumelage entre nos deux communes. Deux dates vont être proposées aux Allemands le 10 avril ou le 15 mai 2011.

A définir rapidement car le planning de réservation du foyer rural pour 2011 est déjà bien chargé.

DELIBERATIONS DIVERSES

Suite à une contrainte comptable, il est nécessaire de faire un jeu d'écritures de la section de fonctionnement (022) vers celle d'investissement (021) pour le règlement des deux rampes en aluminium pour la remorque et de la tondeuse pour un montant total de 2357,10€.

M.RIGAUX en profite pour rappeler au conseil que ces investissements permettent à l'agent communal d'assurer un meilleur travail de tonte des pelouses de la Râperie au Café du Carrefour.

Une délibération est prise également pour le règlement d'une facture de 250€ du mois de Juin 2010 pour un achat de fleurs lié au décès de Laurence ELOIRE.

Sur conseil du Capitaine de la gendarmerie, une délibération d'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique est prise. Les contrevenants, seront passibles d'une amende de 22€, suite à des procès verbaux dressés par la gendarmerie ou personnes habilitées.

M.LEVERT s'étonne que la commune soit obligée de prendre une telle délibération, alors qu'il existe en France des lois sur ce sujet, notamment la loi Evin. Ces 3 délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Indemnité d'administration et de technicité et d'exercice de mission.

Mme HANNECART émet le souhait de ne pas participer à un débat qui la concerne directement, par souci de transparence. Le Conseil à l'unanimité décide qu'elle peut y assister.

Les faits : Mme HANNECART avec le statut d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe sur une base de 20heures hebdomadaires, assume depuis le 1er septembre les tâches du secrétariat de mairie.

Le grade et le statut de « Secrétaire de mairie » ne pourront lui être octroyés qu'après passage du concours interne, dont la prochaine session est prévue en 2012. Dans cette attente et face au constat que sa rémunération actuelle est très loin de correspondre à la grille de salaires des « Secrétaires de Mairie », il a été décidé en réunion d'Adjoints de rechercher un moyen légal d'y palier.

Une correction est possible sans toutefois atteindre les grilles de salaire de la fonction, par l'attribution d'une indemnité d'administration et de technicité, cumulable avec une indemnité d'exercice de mission.

Il a été délibéré à l'unanimité d'accorder à Mme HANNECART une indemnité d'administration et de technicité (IAT de 449€29 annuel coef. de 1 à 8) à laquelle viendra s'ajouter une indemnité d'exercice de mission (IEM de 1143€37 annuel coef. de 1 à 3).

QUESTIONS DIVERSES

La peupleraie

M.GOURDIN fait part de la difficulté de trouver preneur pour la parcelle de 5ha80, secteur Montécourt représentant 800m3 de la variété « Robusta » moins prisée que d'autres comme « Beaupré ».

La situation est délicate pour le moment, le marché s'est effondré et les prix que nous avons connus en 2007 à 40€ le M3 ou encore en 2009 à 33€99 le m3 n'existent plus.

Le prix plancher en accord avec le groupement forestier avait été fixé à 23 000 € (28€/m3) pour cette parcelle et aucun amateur, seule une proposition à 19000€ a été faite par un marchand implanté en Belgique, spécialisé dans les invendus, En accord avec le groupement, elle a été refusée.

Autre sujet : M.CRETE a adressé au printemps une proposition de travaux d'entretien des plantations existantes : Débroussaillage et élagage pour 6000€ environ, cette proposition avait été acceptée seulement cette entreprise n'a jamais reçu le bon de commande.

M.GOURDIN se propose d'intervenir rapidement car il n'est pas trop tard en saison pour effectuer ce travail. Accordé

Plaintes de riverains de la rue du Jeu de Paume

Des riverains se plaignent de l'ombre créée par une rangée de saules. Il conviendrait de rechercher les propriétaires de cette haie.

Vente du terrain Bourbier

Ce terrain est déclaré non constructible avec le POS. Avec le PLU, il deviendra constructible. Actuellement, l'imposition est déterminée sur la base du non bâti. Une décision devra prise rapidement afin de faire une proposition d'achat à la famille de M.BOURBIER.

Lettre de M. Duparcq Michel

Lecture d'un courrier de M.DUPARCQ adressé à M.RIGAUX pour lui faire part du projet qu'il envisage avec son fils de la construction d'un complexe équestre qui se situerait dans les pâtures en contrebas de la rue d'En bas, à gauche du chemin du Cubiton.

Pour ce projet qui impacte le PLU, un courrier sera adressé en retour en demandant plus de détails.

Installation d'une friterie

M.VILLAIN a fait une demande pour l'installation d'une friterie. Une autorisation d'installation lui sera donnée pour une période probatoire de un an, après signature d'une convention entre les parties.

Levée de séance à 23 h

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE
Mercredi 24 novembre 2010 à 20 heures

Présents : M.RIGAUX – Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN — M.BOUTILLIER – JF CARBONNAUX - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN

Excusés avec pouvoir : E.BOURSIN (M.RIGAUX) - JF GOURDIN (M.CAPON)

Excusés : O.BLERIOT - C.CHASSAGNOUX

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

Le compte-rendu de la séance précédente du 15 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Point sur les travaux du Centre Bourg par D.RIGOLIN

D.RIGOLIN note que l'état d'avancement des travaux est conforme aux prévisions. La priorité est désormais la pose du béton lavé. Quelques caniveaux sont non étanches et du ciment est à remettre. Il faudra retirer la couche de poussière qui s'est déposée pendant les travaux dans le fond des emplacements destinés aux massifs avant de les combler de terre et d'y planter des végétaux en février-mars. Des bordures cassées devront être remplacées. A l'aplomb de l'habitation de Mr FOURNIER, des aménagements doivent être réalisés. Suite aux remarques de Mme HUBERT et de Mr DUPARCQ, un espace vert sera réduit et une place de parking ajoutée. Mr HEGO, architecte des Bâtiments de France, a assisté à la dernière réunion de chantier et a approuvé les travaux exécutés au niveau de l'église. D.RIGOLIN remercie les membres du conseil municipal qui surveillent activement l'avancement des travaux.

Des travaux complémentaires s'avèrent cependant nécessaires : ajout de plantations pour recouvrir un muret en lieu et place d'une pelouse qui s'avèrerait difficile à tondre au niveau du virage des maisons n^{os} 30 et 32 Grande Rue et aménagements autour de l'église.

Une plus-value de 27598.99€ est proposée au conseil municipal. Elle est acceptée à l'unanimité.

Point sur les travaux de la Commission Finances par M.CAPON

La Commission Finances s'est réunie le 22 novembre. Ses membres ont analysé les frais de fonctionnement des années 2008, 2009 et 2010 pour établir un premier budget pour 2011. Quelques erreurs d'imputation ont été relevées en 2010. M.CAPON émet le souhait d'un débat d'orientation budgétaire au sein du conseil municipal afin de définir les priorités des années à venir : investissements nécessaires, avec retour immédiat, à long terme... Plusieurs projets sont proposés : toiture du Foyer rural, portes des vestiaires du stade de football, aménagement du parking du garage Trincart, voirie, remplacement de chaudière, assainissement...

En ce qui concerne l'assainissement, un entretien avec Mr LORAIN, en charge de ce domaine au sein de la Com de Com du Pays Hamois devient indispensable. Sur le site de la Com de Com du Pays Hamois, la commune de Monchy-Lagache est classée comme commune devant être desservie en assainissement collectif !

M.RIGAUX propose aux membres du conseil municipal d'acheter le terrain de la succession de Mr Bourbier à 10€ le m².

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise M.RIGAUX à prendre toute décision relative à l'achat de ce terrain.

Point sur le PLU par Y.BRESOUS

La mise en place du PLU prend du retard. Le dernier projet de règlement qui date d'août 2010 et qui tient compte des modifications apportées au cours des dernières réunions et les plans correspondants sont désormais visibles sur le site de la commune.

Une rencontre avec Mme DEMUIN nouvellement chargée du PLU à la Com de Com du Pays Hamois est à programmer. Y.BRESOUS rappelle les différents points soulevés par certains propriétaires de Monchy-Lagache, Mrs Thierry et Michel DUPARCQ, M. LEYSENS, M. GOUPIL, M. Daniel DUPARCQ, et les obligations prévues dans le PLU. La commission devrait être prochainement réunie et tous ses membres devront être en possession du nouveau règlement.

Compte-rendu par D.WILLEMANN de la réunion de présentation du service civique qui a eu lieu à Péronne le 23/09/2010

D.WILLEMANN présente le service civique, une opportunité pour les jeunes de la commune âgés de 16 à 25 ans qui peuvent consulter le site : www.service-civique.gouv.fr.

Présentation du rapport annuel 2009 de la SAUR par JF CARBONNAUX

JF CARBONNAUX insiste sur le vieillissement du réseau : le rendement du réseau a fortement diminué : 87,5% en 2005, 80,39% en 2009. Un investissement de canalisations pourrait devenir nécessaire et la question du financement par le Syndicat se poserait alors.

Dans l'avenir, les syndicats d'eau pourraient s'associer. Le syndicat d'eau potable de Monchy-Lagache et de Tertry pourrait vendre de l'eau afin d'améliorer ses finances. M.CAPON ajoute qu'une alternative serait d'augmenter le prix de l'eau, mais que cette solution ne profiterait qu'au fermier.

Enfin, JF CARBONNAUX dénonce l'utilisation abusive des pompes à incendie et, suite à une question des parents d'élèves au conseil d'école, précise que la qualité de l'eau est bonne et le taux de nitrate convenable selon les rapports de la DDASS.

Mr BASSINGET a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Péronne.

Mr Bruno ANNE a été nommé Comptable du Trésor en remplacement de Mme Annie LIEURE.

Désignation des délégués au SIVOS de la région de Péronne

Suite à la transformation du SIVOM de la Région de Péronne en SIVOS, il convient de nommer deux nouveaux délégués.

A l'unanimité, E.BOURSIN est nommée déléguée titulaire et P.VANDEROSIEREN délégué suppléant.

Présentation d'un référent sûreté de l'aérodrome de PERONNE - SAINT-QUENTIN

Mr LANDO a été nommé référent sûreté de l'aérodrome de Péronne – Saint-Quentin.

M.RIGAUX fait remarquer que s'il avait donné l'autorisation d'installer quelques bungalows sur l'aérodrome, il s'avère que de nombreuses tentes ont pris place sur le lieu, pouvant mettre en péril la salubrité de l'endroit.

Certains habitants de Monchy-Lagache se plaignent de nuisances sonores.

**SUITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010 A 20 HEURES.**

Modification des statuts de la CCPH.

La Communauté de Communes souhaite prendre les compétences suivantes:

VOIRIE : PITHON : Route de Python à Aubigny-Aux-Kaisnes

ENFANCE :Création et animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles

Après présentation, ces nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

Modification de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays Hamois et les communes membres pour la réalisation des programmes de travaux de voirie

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant modificatif n°1 qui modifie les conditions d'exécution du groupement de commandes pour la réalisation du programme de travaux de voirie d'intérêt communautaire et communal, notamment celles portant sur son exécution comptable, emporte le paiement direct des prestations de travaux par chaque collectivité pour les bons de commande qu'elle sera amenée à émettre à compter du 1^{er} janvier 2011. Après présentation, cet avenant est approuvé à l'unanimité.

M.CAPON explique que les Communautés de communes ont des compétences différentes. Il estime que la compétence « voirie » devrait être restituée aux communes. Les sommes ainsi récupérées par les Communautés de communes permettraient alors de financer d'autres projets.

Arrêté préfectoral autorisant le programme d'aménagement et d'entretien de la rivière l'Omignon

Cet arrêté est porté à la connaissance des membres du Conseil municipal.

Modification de l'éclairage électrique

M.RIGAUX rappelle que l'éclairage public coûte assez cher. L'idée d'éteindre l'éclairage pendant quelques heures pendant la nuit a été abandonnée : le fait de couper souvent l'éclairage abîme les lampes et entraîne finalement une surconsommation.

JF CARBONAU rappelle que l'éclairage a été institué pendant toute la nuit lors du mandat de Mme BONDUELLE.

Cependant, il est envisagé de couper l'éclairage de l'église hors jours de fête. M.BOUTILLIER précise que l'éclairage devrait être dirigé du ciel vers l'église et non l'inverse ce qui provoque une pollution lumineuse.

P.VANDEROSIEREN fait remarquer que certains riverains de la place souhaiteraient qu'elle soit moins éclairée pendant la nuit.

M.BOUTILLIER note que des signes racistes ont été retrouvés dans le Narthex de l'église et P.VANDEROSIEREN ajoute que des signes de même nature figurent dans l'abribus.

Chantiers d'insertion

L'année dernière, la commune avait fait deux propositions de chantiers: l'une concernait la porte de la décharge et l'autre le pont au-dessus de l'Omignon. Cette année, elle n'a pas donné suite à la demande de chantiers d'insertion. L'aménagement du garage Trincart et le rejointoiement d'un mur pourraient faire l'objet de prochains chantiers d'insertion.

Délibérations comptables

Devis de travaux électriques à l'église : le remplacement de prises et l'alimentation de la chaudière n'avaient pas été envisagées au début des travaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve une facture complémentaire pour ces travaux.

★ Afin de pouvoir procéder au solde d'une provision comptable qui n'a plus lieu d'être, il convient d'effectuer un transfert de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 19030€. Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Afin de pouvoir procéder à la régularisation d'opérations comptables (remboursement d'emprunts), il y a lieu d'effectuer un transfert de crédits de 50€ du chapitre 21 de la section d'investissement au chapitre 16 de la même section. Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Questions diverses

Bibliothèque-médiathèque : J.HAPPE explique que M.SKITEK ne souhaitant pas prolonger son contrat après le 15 septembre, sur proposition d'E.BOURSIN, AS RIGAUX a été embauchée en contrat unique d'insertion pour une période de 6 mois. Dans le même temps, il a été proposé à D.GULRICH dont le poste d'ATSEM devrait être supprimé à la rentrée scolaire 2011-2012, de prendre le poste d'adjoint d'animation en été 2011, ce qu'elle a accepté. La continuité du service d'animation de la bibliothèque-médiathèque est donc assurée par AS RIGAUX qui assure l'intérim de bonne manière. Jusqu'au mois d'août 2011, D.GULRICH peut acquérir les bases nécessaires à son nouveau poste.

D.WILLEMANN fait remarquer que plusieurs appuis de fenêtres de la façade de la mairie sont fendus et que cela pourrait provoquer des problèmes d'étanchéité.

P.LEVERT regrette que lors du repas des aînés du 11 novembre, les commerçants locaux n'aient pas été davantage sollicités.

D.RIGOLIN souligne que, pour remédier aux problèmes de pollution, la Commune pourrait tous les ans faire curer deux fossés. Les terrains seraient ainsi mieux drainés.

P.LEVERT fait remarquer qu'un fossé a été nettoyé, mais de façon très incomplète, par un agent communal.

Y.BRESOUS signale que les aides octroyées par l'OPAH du Pays Hamois baissent actuellement. Quelques logements ont cependant été réhabilités. Le café de la Place est toujours en vente. Le projet en cours n'est pas abandonné.

Levée de séance à 23 heures.

02 février 2011 : Passage à la télévision numérique préparons nous!

Toutefois : **PAS DE PANIQUE ET SURTOUT MEFIEZ-VOUS DE TOUT DEMARCHAGE COMMERCIAL A DOMICILE...**

Ce qu'il faut savoir...

Si à ce jour, vous recevez sur votre téléviseur les chaînes analogiques traditionnelles : TF1, France2, France3, Canal+, Arte et M6 par une antenne râteau, alors il y a lieu de s'interroger car dans la nuit du 01 au 02 février 2011 l'ensemble des communes du département de la Somme sera couverte par le signal numérique terrestre (TNT) et les anciens émetteurs seront définitivement fermés, et vous risquez alors de ne plus recevoir vos programmes de télévision habituels.



**Adaptateur
TNT**

Si vous êtes dans cette situation, il faudra apporter des modifications à votre installation actuelle, et il est conseillé de pas attendre cette date du 02 février 2011 pour agir.

Des aides de conseils gratuites et des aides sur les matériels peuvent être allouées aux personnes âgées de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur à 80%. Les personnes à revenus modestes sont également concernées.



**Prise
PériTel**

Combien cela peut coûter?

Un adaptateur TNT simple tuner coûte de 20 à 50 euros. Si vous voulez enregistrer et regarder un autre programme en même temps, il vous faudra un adaptateur double tuner (de 50 à 100 euros).

L'antenne pourra être à amplifier à réorienter ou parfois, suivant les cas rares, être à changer.

A titre d'information, le coût d'une réorientation et vérification d'antenne râteau peut coûter de 80 à 120 euros. Si jamais l'antenne trop ancienne devait être remplacée de 180 à 220€, mais le remplacement intervient dans une minorité de cas et il y a lieu d'être très vigilant lorsque cette solution plus coûteuse est proposée d'emblée.



Sachez aussi que pour les postes datant d'après mars 2008 l'adaptateur TNT est intégré au téléviseur.

Si votre téléviseur ne possède pas de prise périTel, il faudra par contre le changer (cas rare si achat avant 1981).

Aides aux personnes de plus de 70 ans ou handicapées

Les aides financières.

L'État met en place un fonds d'aide destiné aux foyers exonérés de la redevance, sous conditions de ressources.

Aide à l'équipement d'un montant de 25 euros maximum, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur intégré.

Aide à l'antenne d'un montant maximum de 120 euros pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure.

ATTENTION: il faut conserver les originaux des factures et tickets de caisse, ils seront demandés.

Concernant l'ensemble de ces aides financières à l'équipement ou à l'antenne, les foyers les plus défavorisés selon conditions de ressources, peuvent se procurer les documents à remplir, soit à la Mairie auprès de Pascale ou vous pouvez également les télécharger à partir du site Internet de la commune : www.monchylagache.fr (rubrique actualités).

NB : Des pièces justificatives seront également à joindre au dossier (Identité, ressources, invalidité)

Contact d'information du public 09 70 81 88 18 ou sur www.tousaunumerique.fr

Si besoin de précisions complémentaires spécifique au Village, votre contact d'information local :

M.Capon 03 22 85 62 23.

L'ouverture de la structure Petite Enfance « HAM STRAM GRAM » à HAM

Depuis janvier 2011, la Communauté de Communes du Pays Hamois gère la Structure Petite Enfance « Ham Stram Gram », située 12 rue Louis Braille à Ham.

C'est dans des locaux flambants neufs, entièrement réhabilités par la Caisse d'Allocations Familiales, qu'à compter de mars 2011, 20 enfants seront accueillis quotidiennement.

La structure sera ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Elle accueillera vos enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

A mi-chemin entre ce que l'on appelait, il y a quelques années encore, la crèche et la halte-garderie, l'établissement assurera pendant la journée un accueil collectif régulier ou occasionnel afin de répondre de manière optimale aux besoins des familles.

Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez prendre contact avec la Communauté de Communes au 03.23.81.33.21 ou par mail : cc.payshamois@wanadoo.fr

L'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat du Pays Hamois: Une opportunité à saisir en matière d'habitat !

Depuis novembre 2009, la Communauté de communes permet aux habitants de réaliser des travaux de rénovation des logements, qu'ils occupent ou qu'ils louent (amélioration du confort sanitaire, isolation thermique, phonique, chauffage, adaptation pour faire face au handicap ou aux difficultés de mobilité des occupants....) à des conditions tout à fait exceptionnelles :

d'abord, par la mise à disposition d'un Opérateur, **la société PAGE 9**, qui accompagne les habitants dans l'identification des travaux à réaliser, la vérification de leur efficacité et leur estimation financière. Cette intervention est complètement **gratuite pour les habitants**. La communauté de Communes, avec le concours de l'ANAH, du Conseil Régional et Général, finance ce service.

ensuite, en mobilisant plusieurs institutions (ANAH, Conseil Général, Caisse de retraite...), qui aideront à financer les travaux par le biais, soit de subventions, sur le montant des travaux engagés, soit de prêts à 0% ou à conditions très avantageuses.

Plusieurs opérations ont ainsi déjà vu le jour sur le pays hamois permettant, par exemple, à un couple de personnes âgées handicapées de transformer leur salle de bains afin d'améliorer son aménagement. Sur une opération d'un coût de 6 100 €, 4 622 € ont pu être pris en charge par les partenaires de l'opération, ne laissant ainsi à la charge du ménage que 1 478 € soit moins de 25 % du coût de l'opération.

N'hésitez pas à vous renseigner !

Renseignements auprès de PAGE 9 : 03 22 83 18 00 ; page9somme@nordnet.fr

Ou auprès de la Communauté de Communes, 03 23 81 33 21, cc.payshamois@wanadoo.fr

Prix du fleurissement année 2010 remis par Francis SCHRYVE

N°	NOM DE LA RUE	NOM & PRENOM	PRIX	Prix
29	Grande Rue	Philippe DOYEN	ASPECT	1er
40	rue de Devise	Christiane GAUDEFRIN	ASPECT	2ème
3	rue des Bovines	Patrick DEFEVER	ASPECT	3ème
17	Grande Rue	Geneviève PRESTEL	ASPECT	4ème
26	rue d'en Bas	Yvette CAPRON	ASPECT	5ème
30	rue de Devise	Pierre RENAULT	COUR & JARDIN	1er
38	rue de Devise	Mano MAYEUX	COUR & JARDIN	2ème
19	rue de Tertry	Daniel DUPARCQ	COUR & JARDIN	3ème
4	rue de la Chapelle	Joseph WROBLENSKI	COUR & JARDIN	4ème
1	rue de la Chaussée	Patrick GULRICH - Charline GRUNY	COUR & JARDIN	4ème
3	Chemin Tétard	Lucie-Anna PIQUET - Pascal OZIOL	COUR & JARDIN	5ème
6	rue du Jeu de Paume	Daniel DUPONT	FAÇADES	1er
17	rue de la Chaussée	René JUBE	FAÇADES	2ème
14	Grande Rue	J.P DENNEQUIN Doryse CAPRON	FAÇADES	3ème
34	Grande Rue	Jacques MONTAGNE	FAÇADES	4ème
46	rue de Devise	Dominique BOLLOT	FAÇADES	4ème
8	rue de la Râperie	Pierre FONTAINE - Réjane RICHY	FAÇADES	5ème
7	route de Devise - Montécourt	Andrée GAUX	TROTTOIRS	1ère
2	Lotissement La Cabourerye	Régis CARON	TROTTOIRS	2ème
24	rue d'en Bas	Louis CHARLIER	TROTTOIRS	3ème
8	rue des Bovines	Françoise DREUX - Emmy GRAVET	TROTTOIRS	4ème
1	rue du Moulin de Montécourt	René CAILLEUX	TROTTOIRS	5ème

Bienvenue aux Nouveaux Habitants...

♦ Jean René BOUCHE & Nathalie WITZ	11 Rue d'En Bas
♦ Christopher BRUCHET & Magali ROSSART	9 Rue d'En Bas
♦ Guy BULLEN & Anne Sophie RIGAUX	1 Rue de l'Étang
♦ M.&Mme Jean Charles DAUSSY	5Bis Hameau de Flez
♦ Melle Florence DHERVILLY	Rue de L'Étang
♦ M. Patrick DODRE	33 Grande Rue
♦ M & Mme Patrick DUPONT	7 Rue du Stade
♦ M. Philippe DUHEM	Rue d'En Bas
♦ M. & Mme Pierre LABALETTE	4 rue d'En Bas
♦ M. Yannick LAINE & Camille VINCHON	5 Route de Douvieux
♦ M & Mme Jean Louis MAIRESSE	8 Rue Chaussée
♦ M. Laurent MARTINEL & Caroline FRIGERI	11 Rue de Tertry
♦ M.& Mme Bernard NAHMIAS 1 Route de Devise	Montécourt
♦ M. Jean Claude RADDE & Gabrielle ROSANT	2 Rue du Cimetière
♦ M & Mme Jean Noël RICHY	13 Hameau de Flez
♦ M. & Mme SERT	3 Rue de Tertry
♦ M. & Mme Jean Pierre VESSIERE	11 Lotissement La Cabourerye
♦ M. Henri WAREE & Laëtitia BRANDICOURT	Grande Rue

Avis aux responsables associatifs :

La parution du Journal communal n°87 « NOTRE VILLAGE » réservé à l'expression des associations est prévue pour fin février 2011. Merci de faire parvenir au secrétariat de Mairie vos articles si possible avant le 31 Janvier 2011. Merci.

L'Agence Postale Communale remplit son contrat.

Ces premiers jours de janvier sont l'opportunité de faire un rapide bilan de l'année écoulée et de porter un regard vers l'avenir.

2010 a été une année de confirmation du bien fondé du choix de la municipalité acté le 04 novembre 2008 de maintenir et de transformer notre ancien Bureau de Poste en Agence Postale Communale.

Avec tout le recul nécessaire, admettons en la réussite !

Notre agence, située à proximité des locaux du secrétariat de Mairie et de la Bibliothèque Médiathèque permet aux clients de cumuler plusieurs actions, offrant ainsi une plus grande proximité, des horaires souples et adaptés aux clients, un accueil bien différent, souvent personnalisé au moyen d'un cadre numérique qui permet de faire défiler des photos locales, des informations diverses, des rendez-vous importants. Cet outil crée par ailleurs beaucoup de convivialité au sein du bureau.

Dans ces conditions, rien de surprenant que le taux de fréquentation de l'agence a augmenté de plus de 15% par rapport à celui de 2009, qui était déjà bien supérieur à celui de notre ancien Bureau de Poste en 2008.

L'Agence Postale Communale est donc très fréquentée par les habitants de la Commune et des Communes proches et démontre d'une façon éclatante que cette évolution était nécessaire et très utile.



Avec beaucoup de créativité, notre Agence Postale a participé au concours photo Agences&Relais 2010, organisé au plan national, par "LA POSTE" Parmi près de 300 clichés, notre photo de l'Agence Postale a été retenue pour illustrer, au nom de notre région picarde (Aisne, Oise, Somme), l'accueil au client. (Vous pouvez retrouver plus de détails sur <http://www.monchylagache.fr/archives-1.html>)

Soucieuse de l'importance du service à rendre à la population, je remercie la commune et ses Élus, qui comprennent la nécessité de

palier à mes absences pour congés mais aussi pendant mes périodes de formation.

Rappels des services : Vente de timbres, d'enveloppes prêtes à poster et d'emballages colissimo. Les clients peuvent déposer et retirer leurs lettres recommandées et leurs colis. L'agence postale propose également des services financiers tels que le retrait d'espèces.

En 2011, notre objectif sera de maintenir le dialogue avec « La Poste » afin de les convaincre qu'il existe un potentiel à développer vers davantage de services. Enfin nous devrions obtenir la mise en place d'un appareil à carte bancaire qui facilitera les retraits d'espèces ainsi que les paiements.

Merci à tous les habitants de la commune, les associations, les artisans, petites entreprises et commerçants du village qui me font confiance, nous permettant ainsi d'envisager l'avenir avec optimisme.

Rappel des horaires d'ouverture :

Lundi 14h - 17h, Mardi :15h - 19h, Jeudi : 9h - 12h, Vendredi : 9h30 - 11h30, Samedi : 11h - 12h30

Tél : 03 22 85 58 61

En vous présentant mes vœux sincères et cordiaux pour une très heureuse année 2011.

Bien à Vous.

Sandra PETILLEON

MANIFESTATIONS ORGANISEES de Janvier à Juin 2011

Janvier :

Dimanche 23 : repas dansant organisé par la section des ACPG-CATM

Vendredi 28 : assemblée générale de l'Amicale des 2 étangs à 18h00 au Foyer rural

Dimanche 30 : compétitions de judo interclubs (+sono)

Février :

Samedi 12 : loto quine organisé par les Aînés Ruraux

Samedi 19 : tournoi de ping-pong organisé par l'AJML

Mars:

Samedi 12 : loto quine organisé par le Club des Supporters (+sono)

Samedi 19 : ouverture de la pêche en 1ère catégorie – Omignon

Avril:

Samedi 2 : soirée AJML au Foyer rural

Dimanche 10 (ou dimanche 15 mai) : Comité de Jumelage

Samedi 16 : soirée du Judo Club

Samedi 23 : loto quine organisé par l'Olympique de Monchy-Lagache Football

Samedi 23 : chasse aux œufs organisée par l'AJML

Samedi 30 : lâcher de truites dans le petit étang à partir de 10h par l'Amicale des 2 étangs

Mai :

Dimanche 8 : cérémonie du Souvenir

Dimanche 8 : réderie au Terrain de l'Omignon organisée par le Club des Supporters

Juin:

Samedi 4 : ouverture du brochet aux étangs de la Cabourerye (à confirmer)

Vendredi 10 (ou vendredi 17) : soirée chants par les élèves du Regroupement scolaire au Foyer rural

Samedi 11 : soirée Feu de St Jean avec barbecue & animations organisée par l'Amicale des 2 étangs

Week-end des 25 & 26 : fête de la St Pierre avec réderie et expo photos de classe au Foyer rural organisées par l'AJML



Articles de libre expression publiés sous la seule responsabilité de leur auteur

Mme Elisabeth HUBERT :

Les véhicules conventionnés (c.p.a.m) pour le transport des malades sont les suivants:

- 1) les ambulances : transport de malade couché, le conducteur doit impérativement être accompagné d'une personne munie de son diplôme d'ambulancier.
- 2) les VSL : Véhicule blanc avec la croix bleue, malade assis.
- 3) les taxis conventionnés dont le macaron gris (fourni par la c.p.a.m après agrément) est collé sur la vitre arrière droite du véhicule, malade assis.

Tout autre véhicule banalisé, même s'il est envoyé, par une société d'ambulance ou de taxi est en infraction, seuls les taxis sont habilités à encaisser de l'argent, les VSL (autorisés uniquement au transport des malades assis) et les véhicules banalisés (loti pour le transport scolaire ou navette transport sur commande avec facture et 2 passagers minimum à bord) n'en ont pas le droit et peuvent faire l'objet de poursuites.

Mme Véronique BLERIoT :

Mme Véronique BLERIoT (Ex Mme BLAUDEZ) vous présente ses meilleurs vœux et vous remercie de votre gentillesse durant mon passage à Monchy Lagache.

Pendant 4ans, je me suis plu dans ce village plein de charme et avec toutes ses activités. Je tiens à remercier certaines personnes qui m'ont soutenue.

Permanences du premier semestre 2011 de Notre Conseiller Général : Grégory LABILLE (En Mairie de 17h à 18h)

A Monchy Lagache le mercredi 01 Juin 2011.

Dans Villages proches...

Croix Molineaux le 02 février 2011, Devise le 16 février 2011, Ennemain le 23 mars 2011.

Autres possibilités de Contacts tél : 0625733520 0323812040

Courriel : gregory.labille@sfr.fr

Courriel Mobile : gregorylabille@mobileemail.vodafone.fr

Blog : www.gregorylabille.com